

2023 DFPE 35 Subventions (453 794 euros), avenant n° 3 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 16 au 19 novembre 2021, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Planète des Enfants, située 6, Impasse Villa Moderne (14e), relative au fonctionnement de ses trois établissements du jeune enfant. La capacité d'accueil totale est de 60 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2024. Elle insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par les mairies d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2023, il est proposé de signer un avenant n°3 à cette convention, qui fixe :

- Les subventions municipales pour l'année 2023 ;
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Au vu des budgets présentés pour 2023 et annexés à l'avenant, il est proposé de fixer la subvention globale à 453 794 euros .

Cette subvention globale comprend :

- une subvention pour l'établissement « Les Fraises des Bois » situé 8, passage des Taillandiers (11e)
de 156 944 euros;
- une subvention pour l'établissement « La Villa des Enfants », situé 6, Impasse Villa Moderne (14e)
de 131 782 euros;
- une subvention pour l'établissement « Les Etoiles de Philidor », situé 10, rue Philidor (20e)
de 165 068 euros.

La fiche technique ci-jointe détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association La Planète des Enfants l'avenant à la convention ci-joint qui fixe la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 453 794 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris